

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARVE ET SALÈVE (CCA&S)
160 Grande Rue - 74930 REIGNIER-ÉSERY

DÉLIBÉRATION
du Conseil communautaire
Séance du jeudi 02 mai 2024

DEL20240502_050

L'an deux mil vingt-quatre, le deux mai à 19 heures, le Conseil communautaire, s'est réuni en salle communale à ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME, sur convocation adressée à tous ses membres, le 25 avril précédent, par Monsieur Sébastien JAVOGUES, Président en exercice de la Communauté de Communes d'Arve et Salève (CCA&S).

Conseillers en exercice : 32

Présents : 21

ARBUSIGNY : Régine RÉMILLON, Esther VACHOUX ;

ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME : Régine MAYORAZ ;

LA MURAZ : Nadine PÉRINET ;

MONNETIER-MORNEX : Laurent CHIORINO, Ludovic WISZNIEWSKI ;

NANGY : Rodolphe ARNOULD, Laurent FAVRE, Nadège SAPORITO ;

PERS-JUSSY : David DE VITO, Patrice DOMPMARTIN, Isabelle ROGUET ;

REIGNIER-ÉSERY : Didier EISACK, Denise GÉRELLI-FORT, Virginie JACQUEMOUD, Sébastien JAVOGUES, Stéphanie LE MOAL, Billy MARQUET, Lucas PUGIN, Isabelle SAGE ;

SCIENTRIER : Michel BRANTUS ;

Pouvoirs : 4

Absents excusés avec procuration : Dominique BRAND, Patricia DÉAGE, Gianni GUERINI, André PUGIN ;

Absents excusés : Christophe AUGUSTIN, Sophie BIOLLUZ, Frédéric CHABOD, Anne-Marie LALLIARD, Séverine MILLOT-FEUGIER, Aline MIZZI, Valérie VACHOUX ;

Secrétaire de séance : Régine MAYORAZ.

DEL20240502_050 - Attribution de l'Accord-Cadre pour la fourniture de matériel de collecte des cartons bruns

Rapporteur : Madame Régine REMILLON, 5^{ème} Vice-présidente en charge des Déchets

VU les articles du CGCT ;

VU le Code de la Commande publique et notamment les articles L2123-1 et R2123-1 1° L2125-1 1°, ainsi que R2162-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 ;

VU l'arrêté préfectoral n° PREF DRCL BCLB-2022-0029 en date du 07 novembre 2022, portant approbation des derniers statuts en vigueur de la CCA&S, dans leur version adoptée par délibération n° DEL 2022 078 du Conseil communautaire le 06 juillet 2022, et notamment la compétence obligatoire de la Collectivité en matière de déchets ménagers (article 8-5) ;

VU le rapport d'analyse du 25 avril 2024 ;

CONSIDÉRANT que la Collectivité souhaite répondre aux attentes des administrés en leur permettant d'évacuer leurs cartons bruns sans avoir l'obligation de se déplacer en déchetterie ;

CONSIDÉRANT que ce nouvel outil de collecte permettrait également d'aller chercher les 6,6 % de cartons encore présents dans les ordures ménagères, soit 307 tonnes ;

CONSIDÉRANT la nécessité au vu du besoin de recourir procédure adaptée avec avis d'appel public à concurrence publié le 22 mars 2024 au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) et les 22 mars 2024 au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) en vue d'un accord-cadre de fournitures de matériel destiné à la collecte des cartons avec une date limite de remise des offres fixée au 19 avril 2024 ;

CONSIDÉRANT que l'accord-cadre a une durée de 2 ans, sans reconduction, pour un montant maximum de 180 000 € HT ;

CONSIDÉRANT l'analyse de l'ensemble des dossiers reçus selon les critères de jugement des offres énoncées dans le règlement de consultation :

- Prix des prestations : 40 % ;
- Valeur technique : 60 %.

CONSIDÉRANT que l'analyse des offres fait ressortir l'offre économiquement la plus avantageuse comme suit :

N° de pli	Candidats	Code Postal	Montant (€ HT)	Note Prix (40 %)	Note Technique (60 %)	Note Finale	Classement
5	"COLLECTAL"	67 100	109 705,00	40	56	96	1

CONSIDÉRANT que les crédits nécessaires sont prévus au budget principal 2024 ;

Au vu de l'ensemble de ces informations, et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** le lot unique de l'accord relatif à la fourniture et la livraison de conteneurs aériens pour la collecte des cartons à l'entreprise "COLLECTAL" ;
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les actes afférents à l'exécution dudit marché, sa résolution, ainsi que tout avenant.

La Secrétaire de séance
Madame Régine MAYORAZ

Pour ampliation conforme
Le Président de Arve et Salève
Communauté de Communes
Sébastien JAVOGUES

*Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture, le 07/05/2024
Publié, le 07/05/2024*